

# La prée de Billac

La prée de Billac est la plus vaste des trois prairies vagues de Bouée, les deux autres étant la prée de Rohars et la prée du Ter l'étier (Outre l'étier). Si l'on y ajoute les grands prés sur son pourtour auxquels on ne peut accéder qu'en traversant la prée de Billac, ce sont environ 250 hectares de prairies qui forment un ensemble délimité à l'ouest par l'étier du Syl, à l'est par l'étier de Rohars et au sud par la Loire (tout au moins jusqu'aux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, avant que l'endiguement du fleuve n'ait provoqué le comblement du bras entre la terre ferme et les îles).

Parmi les prés enclos du pourtour, les plus vastes sont ceux du Tertre, riverains de la Loire. Ils ont été donnés vers l'an 1050 par un seigneur de Lavau, nommé Escomard, aux moines de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Ils sont restés propriété ecclésiastique jusqu'en 1790. Entre temps, ils étaient passés dans la dépendance de l'abbaye de Blanche-Couronne à la Chapelle-Launay et un prieuré avait été établi sur le rocher qui émerge de ces prés. Pour se rendre au bourg de Bouée, les religieux traversaient toute la prée de Billac qu'ils quittaient par le Pont-aux-Moines, actuellement à l'extrémité de la route du Gué.

La prée proprement dite était découpée – jusqu'à l'aménagement foncier récent – en une multitude de parcelles non encloses et dont le mode d'exploitation particulier s'est maintenu pendant des siècles. En juin-juillet, on fauchait le foin de ces parcelles ; après son enlèvement, l'herbe qui repoussait, le *regain*, était soumise à la *vaine pâture* : les propriétaires ou leurs ayants droit y faisaient paître leurs bestiaux pendant la journée.

Sous l'Ancien Régime, les paysans amenaient souvent leur bétail avant que tous les foins n'aient été charroyés. La justice seigneuriale grondait, mais ses gardes n'étaient guère craints. Il fallait parfois se fâcher. C'est ainsi que le 18 juillet 1761, le sénéchal de la vicomté de Donges et de la baronnie de la Roche au siège de Savenay, René Gravé de la Rostannerie, descendit sur la prée accompagné du procureur fiscal de la seigneurie, du greffier, d'un forestier (une sorte de garde-champêtre seigneurial) et d'un sergent. Ils trouvèrent des *cosses* de foin en partie renversées et parmi elles une jument et deux poulains, un grand troupeau de brebis et un grand nombre d'oies. Ordre fut donné au forestier et au sergent de s'en saisir. Les oies prirent bien sûr leur envol, mais tout le reste fut emmené au bourg de Bouée. On compta 147 brebis que l'on se proposait de laisser à la garde de la veuve Augay quand se présentèrent quatre laboureurs, l'un de Rohars et les autres du Gué, qui réclamèrent pour eux-mêmes et au nom de voisins les brebis saisies. Le sénéchal voulut bien y consentir. La jument et les poulains furent conduits à Savenay.

Quelques années plus tard, pendant la Révolution, grâce à une procédure devant le juge de paix, nous découvrons une coutume. A l'époque du charroi des foins, un gardien surveillait le Pont-aux-Moines et chaque charrette pleine était soumise à un léger péage pour l'entretien du pont. Les charrettes de foin, tirées par des bœufs, allaient parfois loin, car dès cette époque comme par la suite, bien des prés adjacents de Billac étaient exploités par des habitants de Malville, le Temple ou Fay, communes moins richement dotées en prairies que Bouée.

La durée de la vaine pâture a varié au cours du temps. Un règlement de 1826 stipule que les bestiaux ne peuvent être mis sur la prée avant la huitaine qui suit l'enlèvement des foins, ils doivent être retirés au plus tard à la fête de la Conception [de la Vierge] soit le 8 décembre. Au XX<sup>e</sup> siècle, la vaine pâture s'est exercée pendant longtemps de la Mi-Août à la Toussaint. Dans les dernières années où cet usage a subsisté, sa durée, fixée par arrêté municipal, était encore plus restreinte. Les bestiaux n'étaient plus que des bovins, principalement des vaches laitières. C'est souvent aux enfants qu'était confié le soin de les rentrer le soir à la ferme. Le parcours pouvait être une promenade en été mais devenait difficile lorsque les chemins avaient été détremés par les pluies et défoncés par les passages répétés des bovins.

Une bonne partie de la prée de Billac et les prés longeant le Syl furent revendiqués par la commune de Lavau, pendant la Révolution. Nos voisins prétendaient que la limite entre les deux communes n'était pas le Syl mais l'étier du Crapaud, un petit étier qui débouchait dans la Loire à l'est du Tertre. Leur principal argument était que la mouvance de la seigneurie de la Haye de Lavau s'étendait jusqu'à cet étier, argument fallacieux car les limites des seigneuries différaient de celles des paroisses puis des communes. Des experts furent nommés pour juger la contestation, mais Bouée n'eut pas trop de peine à faire valoir ses droits. L'étier du Crapaud était quasi-comblé. Les représentants de Bouée firent observer que lorsque de nombreux cadavres avaient échoué sur les côtes (pendant les noyades de Nantes), la municipalité de Lavau ne s'était pas souciée de faire inhumer ceux qui gisaient à l'est de l'étier du Syl.

Depuis la révolution des pratiques agricoles, la vie si animée à certaines périodes de la prée de Billac et de ses consoeurs a disparu. Grâce à la mécanisation, un tout petit nombre d'hommes parvient à récolter le foin en peu de temps alors qu'il fallait plusieurs semaines à une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants pour faucher, faner, râtelier, rassembler le foin en *cosses* ou *vailloches*, petits tas dont on faisait des *mulons* qu'il fallait charroyer. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'apparition des premières faucheuses à cheval, on employait beaucoup de travailleurs saisonniers, venus jusque du Morbihan pour couper le foin à la faux. Les parcelles, considérablement agrandies, ont été encloses de fils barbelés et la vaine pâture a disparu. Rien n'indique désormais que les prés vagues, comme Billac, ont été des lieux de sociabilité très riche, où tant de gens ont su interrompre leur travail pour échanger et tant d'enfants ont joué avant de rentrer leurs animaux.

## La prée de Billac en images :

Ci-contre, un extrait d'une carte de 1858, où figure l'étier du Crapaud qui traverse la prée de Billac ; c'était la limite revendiquée par la commune de Lavau, au moment de la Révolution. On remarque aussi que la route de Bouée à Lavau (l'actuelle RD 90) n'était pas tracée ; le passage d'une commune à l'autre se faisait par la Boutonnais.



Le bras de Loire vers Lavau, vu du Tertre en 1935  
(photo. Emile Viaud)



Ci-dessous, un extrait du plan cadastral de 1934, qui montre la complexité du morcellement, tant par les formes que les dimensions des parcelles. Ces parcelles n'avaient aucune limite visible ; des pierres enterrées servaient de bornes que le faucheur devait d'abord retrouver, en sondant le sol à l'aide d'une fourche. Il le faisait en général avant la pousse du foin et plantait sur la borne une petite branche, un *baluzau* qui servait de repère. Les dimensions de la portion reproduite sont d'environ 500 mètres sur 400, soit 20 hectares ; on peut compter environ 80 parcelles, dont la superficie moyenne est donc de 25 ares.

